

10 mesures d'exemplarité et recommandations cantonales



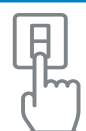
01 CHAUFFAGE

Réduction du chauffage des bâtiments publics, y compris des écoles, pour une température des locaux de maximum 20°C la journée et de 17°C pour les salles de sport et les ateliers (sous réserve des institutions des domaines de la santé et du handicap)



02 ÉCLAIRAGE PUBLIC

Extinction de l'éclairage public nocturne communal et cantonal y compris celui des édifices et monuments de minuit à 5h du matin au minimum, sous réserve des impératifs techniques et de sécurité



03 ÉLECTRONIQUE

Extinction des équipements électroniques (postes de travail, écrans, imprimantes, etc.) qui ne nécessitent pas un fonctionnement permanent



04 EAU

Réduction de la consommation d'eau (chaude et froide) et diminution de la température des chauffe-eau à 60°C



05 INSTALLATIONS

Limitation de l'usage des installations gourmandes en énergie (ascenseurs, escalators, climatisations, luminaires, chauffages d'appoint, etc.)



06 TÉLÉTRAVAIL

Optimisation des conditions de mise en œuvre du télétravail (chauffage, éclairage, déplacements, etc.)



07 ÉCLAIRAGE COMMERCE

Extinction de l'éclairage des enseignes et vitrines des commerces fermés de 22h à 7h du matin au minimum



08 DÉCORATIONS

Sobriété demandée en matière d'éclairages de Noël



09 TRANSPORTS PUBLICS

Réduction du chauffage et de la climatisation des transports publics urbains et régionaux



10 PISCINES

Réduction de 2°C de la température de l'eau des piscines publiques